

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 25 Février 1957

**Salaires du Gardien
du Jardin du Parc.**

57020

L'an mil neuf cent cinquante sept le vingt cinq du mois de Février le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BRUSSET Max en session ordinaire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, LAURENT, GUILLAUD, BROTRÉAU, BARRIERE, POUGET, DOMBOQ, ETCHEBER, BOURDEILLE, GRUSSENMEYER, PAPEAU, GUICHAOUA, NARTEAU, MELLE FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, CHAM BOULAN, DUFOUR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

de porter à 20.000 francs par mois, à compter du 1er Janvier 1957, le salaire du gardien du Jardin du Parc (emploi contractuel).

Dépense mandatée chapitre IXX, art. 8.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdit,

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 28 Mars 1957

Le Sous-Préfet : illisible.

Pr. le Député-Maire :
L'Adjoint délégué,

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 4 Avril 1957

Pr le Maire

Adjoint Délégué,

